



MAIRIE
DE
E E C K E
59114

COMPTE RENDU

DEPARTEMENT DU NORD

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'EECKE

Séance du 9 mai 2019

L'an deux mil dix neuf, le neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques NUNS, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Jacques NUNS, Pascal DEQUIDT, Priscille ROUSSELET, Florence BAILLEUL, Audrey DEFRANCQ, Henri RAMAUT, Guillaume BOLLIER, Christophe MARCANT, Sébastien LAURENT, Séverine VANPEENE

Procurations : Madame Valérie BOIGNARD à Monsieur Christophe MARCANT

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume BOLLIER

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de désigner Monsieur Guillaume BOLLIER comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibérations :

➤ Elus

1/ Avis du Conseil Municipal sur le maintien de la première Adjointe dans ses fonctions.

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2014 accordant à Madame Priscille ROUSSELET les délégations Finances et Communications ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2017 accordant à Madame Priscille ROUSSELET délégations de signatures en matière d'urbanisme, délivrance de concession et lignes de trésorerie ;

Considérant que par arrêté municipal en date du 16 avril 2019 Monsieur le Maire a retiré les délégations confiées à Madame Priscille ROUSSELET, 1^{ère} Adjointe pour des raisons liées à la bonne marche de l'administration municipale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le maintien ou non de Madame Priscille ROUSSELET dans ses fonctions de 1^{ère} Adjointe sans délégations. Le vote de cette question doit s'effectuer au scrutin secret.

Madame Audrey DEFRANCQ est désignée assesseur.

Monsieur Guillaume BOLLIER est désigné scrutateur.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- | | |
|--|--------|
| • Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 11 |
| • Bulletins blancs | 0 |
| • Pour le maintien aux fonctions de 1 ^{ère} Adjointe au Maire | 7 voix |
| • Contre le maintien aux fonctions de 1 ^{ère} Adjointe au Maire | 4 voix |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- **de maintenir** Madame Priscille ROUSSELET dans ses fonctions de 1^{ère} Adjointe au Maire.

2/ Avis du Conseil Municipal sur le maintien du troisième Adjoint dans ses fonctions.

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2014 accordant à Monsieur Pascal DEQUIDT les délégations Fêtes et Cérémonies, Affaires Sociales ;

Considérant que par arrêté municipal en date du 1^{er} mai 2019 Monsieur le Maire a retiré les délégations confiées à Monsieur Pascal DEQUIDT, 3^{ème} Adjoint pour des raisons liées à la bonne marche de l'administration municipale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Pascal DEQUIDT dans ses fonctions de 3^{ème} Adjoint sans délégations. Le vote de cette question doit s'effectuer au scrutin secret.

Madame Audrey DEFRANCQ est désignée assesseur.
Monsieur Guillaume BOLLIER est désigné scrutateur.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|--------|
| • Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 11 |
| • Bulletins blancs | 0 |
| • Pour le maintien aux fonctions de 3 ^{ème} Adjoint au Maire | 7 voix |
| • Contre le maintien aux fonctions de 3 ^{ème} Adjoint au Maire | 4 voix |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- **de maintenir** Monsieur Pascal DEQUIDT dans ses fonctions de 3^{ème} Adjoint au Maire.

Séance close à 21h21.